

Réussir son permis moto A2 : Le plan d'action complet

Prérequis et inscription

- Avoir au minimum 18 ans pour se présenter à l'examen.
- Réussir l'Épreuve Théorique Moto (ETM) : cet avis favorable est valable pendant 5 ans.
- Effectuer son inscription sur le site de l'ANTS en fournissant une photo-signature numérique.

Équipement obligatoire pour l'examen

- Casque homologué équipé des autocollants réfléchissants obligatoires.
- Gants certifiés CE (vérifier la présence de l'étiquette ou du pictogramme moto).
- Blouson à manches longues.
- Pantalon ou combinaison adaptée.
- Bottes ou chaussures montantes protégeant les chevilles.

Le déroulement des épreuves pratiques

- Épreuve hors circulation (plateau) : 10 minutes comprenant une interrogation orale, des manœuvres à allure lente et des exercices de freinage d'urgence.
- Épreuve en circulation : 40 minutes pour démontrer la maîtrise du véhicule et le respect du code de la route en conditions réelles.
- Présentation obligatoire d'une pièce d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans le jour de l'examen.

Spécificités du permis A2

- Autorise la conduite d'une moto dont la puissance n'excède pas 35 kW (47,5 ch).
- Le rapport puissance/poids du véhicule doit être inférieur ou égal à 0,2 kW/kg.